

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 23 FEVRIER 2018
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Nicolas OSSEDAT, Michaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

ABSENTE EXCUSEE : Clare VERNIN (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN)

ABSENTS : Jean-Michel BRISSAY

1/ TELEPHONIE / FREE MOBILE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale avoir échangé avec Free Mobile concernant les caractéristiques du mât à implanter parcelle communale boisée de l'Allée. Initialement, il était prévu « d'habiller » la partie émergente du mât afin de mieux assurer son intégration.

Après avoir réexaminé le projet, il s'avère que l'émergence en question peinte en vert sera beaucoup plus discrète dans l'environnement boisé. Le camouflage envisagé aurait « épaissi » le haut du mât, aurait été peu durable et d'une couleur pas très proche du résineux. Par ailleurs, la prise au vent aurait été beaucoup plus forte impliquant un surdimensionnement du mât et de sa fondation.

Une nouvelle déclaration préalable a été donc déposée par Free mobile pour modifier en ce sens le projet. Le conseil approuve cette décision.

Emmanuelle BARLERIN ayant procuration pour Clare VERNIN indique à l'assemblée qu'elle est chargée de rappeler que celle-ci est hostile à ce projet.

Pascal PONCET rappelle les obligations de couvertures faites aux opérateurs.

2/ VENTE TERRAIN SCI LA BOHEME (BENIGAUD/MAIRIE) AU LIEU DIT « L'USINE »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n° 2018/08 du 26 janvier dernier autorisant la vente de plusieurs petites parcelles communales à la SCI LA BOHEME dans le cadre de la construction de l'atelier de Monsieur BENIGAUD au lieu-dit l'Usine et ce afin de lui libérer du foncier aux abords de son bâtiment. Il en poursuit la construction dans l'objectif d'être opérationnel en juillet 2018. (Grand atelier de peinture d'éléments de serrurerie)

Dans cette délibération il était également question de la régularisation administrative du chemin rural de desserte du quartier par rapport au réel tracé visible sur le terrain. Monsieur le maire rappelle en effet la partie de chemin rural existante uniquement sur le plan cadastral mais non utilisée et non visible sur le site. Il rappelle aussi que cette partie de chemin fera l'objet d'un constat d'abandon puis d'une vente au profit de la SCI la BOHEME après procédure d'enquête publique, déclassement, etc.

Pascal PONCET informe l'assemblée que, depuis le dernier conseil municipal, Monsieur BENIGAUD souhaite acquérir :

* une partie de chemin rural dont le tracé jouxte son établissement (côté espace agricole). Il bénéficierait ainsi d'une zone de déchargement de proximité qu'il maîtriserait et qui ne gênerait pas les gens empruntant circulant sur la voie. Il convient donc, là encore, de procéder aux démarches qui s'imposent (déclassement, enquête publique, vente..) et de prendre en compte un nouveau tracé à réaliser.

* la parcelle communale AE 374 d'une superficie de 1 a 41 ca qui jouxte son établissement côté société d'électronique SGE.

Compte tenu de la nature « constructible industriel » de ce terrain, le conseil décide à l'unanimité de le vendre au prix de 10 € le m², conformément au prix déjà pratiqué dans ce secteur (fromagerie du Pays d'Urfé, Charpente Oudin).

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de donner une suite favorable aux requêtes de M BENIGAUD eu égard aux intérêts de toutes les parties et de confier l'enquête publique nécessaire à toutes ces démarches à Monsieur FAVIER Pierre, commissaire enquêteur ayant déjà œuvré pour la commune. NOTA : le nouveau chemin conduisant au bas de la déchèterie est réalisé par M Benigaud .

Monsieur le maire indique enfin que cette enquête publique aura aussi pour objectif de classer toute la voie en chemin communal eu égard à sa vocation multiple et aux différentes dessertes qu'elle procure. Rappel : elle est actuellement classée chemin rural.

3/ ECLAIRAGE PUBLIC – SIEL

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la compétence optionnelle « Eclairage public » niveau 2 maintenance simplifiée selon les nouvelles modalités énoncées par le SIEL pour une durée de 6 ans à compter de 2018. Le conseil municipal ne souhaite ni plus, ni moins que le service actuellement apporté.

4/ AD'AP : ECLAIRAGE CHEMINEMENT ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) il nous est imposé d'éclairer l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) à l'Ecole Publique. Il s'agit de toute la traversée de la cour et de la partie conduisant à un stationnement handicapé à réaliser sur une petite partie de la pelouse à côté de la villa.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cet éclairage pour un coût de 9 766.00 € HT dont 71% à charge de la commune soit 6 933.00 €.

Par transfert de compétences, de la commune, le SIEL en assurera la maîtrise d'ouvrage. Il percevra en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Rhône Alpes – Auvergne, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Nota : Si une autre solution est possible à un coût moindre elle sera mise en œuvre.

5/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 – M49 (commune et Assainissement)

Madame VEILLAS, adjointe chargée des finances, présente les comptes administratifs de la commune et du service assainissement. Ils sont conformes avec la comptabilité de la trésorerie. Les résultats sont les suivants :

COMMUNE (M14)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 001 681.24	144 470.61
RECETTES	1 092 534.94	86 943.81
RESULTAT EXERCICE 2017	90 853.70	57 526.80
RESULTAT CLOTURE 2016	369 408.64	- 1 726.01
RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 460 262.34	-59 252.81

ASSAINISSEMENT (M49)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	108 557.07	110 750.82
RECETTES	111 032.31	101 568.39
RESULTAT EXERCICE 2017	2 475.24	-9 182.43
RESULTAT CLOTURE 2016	38 543.70	223 763.84
RESULTAT DE CLOTURE 2017	+ 41 018.94	+ 214 581.41

6/ AMORTISSEMENT BIENS BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'obligation de définir une durée d'amortissement pour les investissements réalisés pour le service assainissement et régis par la comptabilité M49.

En 2017, la commune a acheté :

- une plaque vibrante pour 1 842.00 € HT
- un godet trois points pour 1 968.00 € HT
- un engin de terrassement KUBOTA pour 29 640.00 € HT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'amortir ce matériel sur 8 ans.

7/ ENVELOPPE SOLIDARITE DU DEPARTEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le département afin d'obtenir une aide au titre des enveloppes de solidarité pour :

- la réparation de la couverture sur une zone de la toiture de l'Église estimée à environ 3 000 euros (travaux urgents afin de préserver l'édifice)
- la revalorisation paysagère de l'espace public pour un montant d'environ 10 000 euros (vers poste, vers église, vers entrée village côté étude notariale, talus école)
- l'éclairage école indiqué au chapitre 4 du présent compte rendu

8/ COCS (CONTRAT AVEC LE DEPARTEMENT)

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2017/056 du 26 septembre 2017 portant sur l'avenant prorogeant le COCS jusqu'au 31 décembre 2019.

Ladite délibération actait aussi l'annulation et le remplacement de deux des trois projets inscrits au COCS. Seul l'aménagement des places de Rochetaillée et de la Conche avait été conservé.

- La revalorisation paysagère de l'espace public remplaçait l'étude d'aménagement global du bourg
- La construction d'un terrain multisports remplaçait la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école publique.

L'estimation de la création du terrain multisports s'élevait alors à environ 60 000 euros HT.

Afin de prendre en compte l'estimatif reçu par le maître d'œuvre, il convient de réactualiser les différentes prestations inhérentes à ce projet :

-travaux préparatoires au terrain d'assise du jeu	11.115,00 € HT
-voirie	12.820,00 € HT
-réseaux	5.328,00 € HT
-drainage	4.881,00 € HT
-espaces verts, mobilier, maçonnerie	4.365,00 € HT
-installation terrain multisports	39.500,00 € HT
-mission de maîtrise d'œuvre	4.500,00 € HT
-mission de coordination sécurité et protection de la santé	<u>920,00 € HT</u>

Soit un total estimé de 83 429.00 € HT

Rappel : la Région (CAR) et le Département (COCS) sont partenaires pour un montant cumulé qui devrait atteindre 70 % du coût réel.

9/ CANDIDATURE AU LABEL « VILLAGE SPORT - NATURE »

Monsieur le maire fait part de l'avancement du dossier pour l'obtention du « Label Village Sport-Nature ».

Suite à la rencontre avec les représentants du département en charge du label le 09 février dernier, il ressort que ce dossier doit mettre en avant la pratique des activités de pleine nature ouvertes à tous les publics : VTT, randonnées pédestres et équestres, trails, marche, marche nordique, etc et praticables en été comme en hiver.

Il ressort aussi qu'il convient de définir des points d'accueil, d'information, des zones de sanitaires / douches ...

Le dossier de candidature devra être finalisé début mars.

Une commission dédiée visitera ensuite la commune.

Rappel : ce label, outre l'attractivité qu'il rajoute au village, permet aussi l'obtention de subventions.

10/ ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

STAGES HERVE REVELLI

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les stages football « Hervé REVELLI » organisés par la mairie durant deux semaines du mois de juillet 2018 avec le concours de l'ALSH, la commune ayant confié certaines missions d'assistance à l'association.

Cette implication de l'ALSH sera réglée à la lecture des dépenses réellement engagées ainsi que les heures passées.

Par ailleurs, le bénéfice éventuel de ces stages sera réparti à hauteur de 40 % pour l'ALSH et 60% pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire, à l'unanimité, à signer une convention définissant les modalités de participation de l'ALSH et la répartition du bénéfice comme indiqué ci-dessus.

Urielle GONARD insiste pour que la convention soit la plus précise possible (coût des heures facturées par l'ALSH, définition des missions confiées, estimation de ce qui peut l'être ...)

MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été saisie par le centre de loisirs du Pays d'Urfé pour la mise à disposition d'une salariée municipale suite à un arrêt de travail imprévu pendant la période des vacances de février : les 12 et 13 février 2018.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du centre qui comptait de nombreux enfants inscrits à cette période, un membre du personnel communal a été détaché en urgence deux jours au centre de loisirs.

Afin d'anticiper des situations de ce type, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la mise à disposition du personnel communal à l'ALSH de manière tout à fait exceptionnelle et seulement en cas d'urgence (comme la situation évoquée ci-dessus) en contre partie de la facturation des heures réellement effectuées selon le taux horaire chargé du personnel mis à disposition.

12/ ORGANISATION DISTRIBUTION CONTAINERS

Urielle GONARD fait un compte rendu de la dernière commission ordures ménagères qui s'est tenue en CCPU et qui concerne les nouvelles modalités de collecte.

Elle rappelle qu'à compter du mois d'Avril la collecte se fera une fois par quinzaine sauf pour les gros producteurs pour qui une collecte hebdomadaire sera maintenue. Chaque foyer se verra attribuer un bac roulant dont la taille variera en fonction de la composition de la famille et seul ce bac sera ramassé (interdiction d'utiliser les anciens containers, les sacs).

Une information va être distribuée par la CCPU à tous les usagers concernant le nouveau dispositif mis en place.

La distribution se fera à l'ancien local technique rue de Thiers le vendredi 9 mars de 14 h à 18 h et les samedi 10 et 17 mars de 9 h à 12 h.

De manière très exceptionnelle la livraison des bacs pourra être effectuée par la commune. (Exemple : personnes les plus isolées et n'ayant aucun moyen de récupérer leur nouveau container).

Par ailleurs, il est demandé aux communes de définir les points de collecte pour les endroits difficilement accessibles par le camion de ramassage.

13/ DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal n'a retenu aucune demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Secours hélicoptés : M. le maire relance la question des solutions connectées d'éclairage automatique pour les secours hélicoptés proposés par la société HIS.

La décision est à nouveau reportée, Clare VERNIN étant absente les précisions attendues n'ont pas pu être fournies.

Signalisation « Ferme Hulule » : M. le maire fait part de la demande de signalisation faite en mairie par la « ferme Hulule » (pain bio et fromages de chèvres) visant à poser un petit panneau sur le mur périphérique du jeu de boules route de Roanne et à l'intersection route de Maillet/la Condamine. Le conseil municipal ne s'y oppose pas mais demande à Mesdames SABOUL et GROS de contacter M. DECOUSSY, propriétaire du terrain de boules et par conséquent du mur envisagé comme support.

Mobilisation « pour une justice de qualité de proximité à Roanne » : M. le maire donne lecture d'un communiqué de presse rédigé par le Barreau de Roanne, faisant suite à la motion de soutien adoptée par la municipalité lors d'un précédent conseil. (cf CR précédent)

CR4C Tour du Roannais : M. le maire rappelle que ST JUST EN CHEVALET va être commune de départ du Tour du Pays Roannais.

Les organisateurs de cette course ont également sollicité le maire pour l'organisation d'une arrivée. Le conseil municipal, à l'unanimité, ne s'oppose pas à cette nouvelle proposition à condition qu'il n'y ait aucun coût complémentaire pour la collectivité.

Cérémonie du 11 novembre : En vue du centenaire de l'armistice la commune avait envisagé la participation de la Marine Nationale pour le défilé.

Cependant compte tenu

- de l'organisation complexe (fanfare, transport)
- d'un budget à affecter conséquent
- que seul le dimanche après-midi pouvait-être retenu,

le conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'en tenir au défilé tel qu'il est organisé chaque année en fin de matinée.

Assistants sociales : M. le maire informe l'assemblée municipale que les assistantes sociales du département tenant une permanence en mairie vont déménager le 28 mars pour s'installer Rue René Cassin dans l'immeuble « Le Fayard ».

La séance est levée à 23 H 15